

## Charte de la Ferme de la Cure

**N**ous, Bailli seigneurial de la ville de Semur, de par le bon plaisir de notre très puissant seigneur, assisté de Maître Cossieret, curé de la paroisse de Marigny le Cahouët.

Nous adjurons, de par notre notoriété et compétence, ont comparu Joseph Moreau et son épouse Françoise Coudreux, demeurant ensemble au dit Marigny dans un corps de logis appelé « Ferme de la cure », lequel est situé rue de la cure, à vingt pieds de la porte principale de la maison curiale, lesquelles ont rapporté qu'ils fourniraient le lait qu'il lui faudra au curé desservant la dite paroisse.

Lecture et publication faite en l'an de grâce 1760, au prône de cette paroisse par Maître Cossieret, curé de Marigny.

*Extrait de l'inventaire fait par le notaire Claude Germain Pernotte de Marigny le Cahouët ; assisté de Simon Delevaut (expert), après le décès de Françoise Couvreur, femme de Joseph Moreau, vigneron et laboureur, père et tuteur de ses enfants mineurs.*

Texte retrouvé par Monsieur Louis Febvre, instituteur de Marigny de 1901 à 1937 (mort en 1958).